

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-CD33

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	3 800 000
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	3 800 000
SOLDE	-3 800 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 3 800 000 euros de l'action 01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions, du programme 181 – Prévention des risques

Cet amendement vise à diviser de moitié les subventions aux associations dans le domaine Santé - Environnement et économie circulaire et les subventions aux associations dans le domaine des risques technologiques, budgétées à 7 697 180 euros en AE et en CP.

L'écologie est l'affaire de tous. Elle mérite toute notre attention et notre investissement. Toutefois, alors que la dette et le déficit explosent, il convient de diminuer ces subventions et de laisser aux Français le choix de les soutenir par des dons.